



DÉCLARATION DE PATRIMOINE

**Les déclarants et les
défaillants bientôt connus**

P.2



RAPPORT CNDH

**L'épineux problème des
lenteurs judiciaires**

le TEMOIN

PRIX 100F CFA QUOTIDIEN

letemoindakar@gmail.com - Mercredi 5 août 2026 - N° 2421 - ISSN n° 8509972



DIRECTION DES
DOMAINES

**La nomination
de Mamadou
Moustapha
Dia saluée par
ses collègues**

P.3

AMETH BABOU - MEILLEUR ÉLÈVE DU SÉNÉGAL

P.5

Un doublé d'excellence pour l'histoire



GRAND MAGAL DE TOUBA P.2

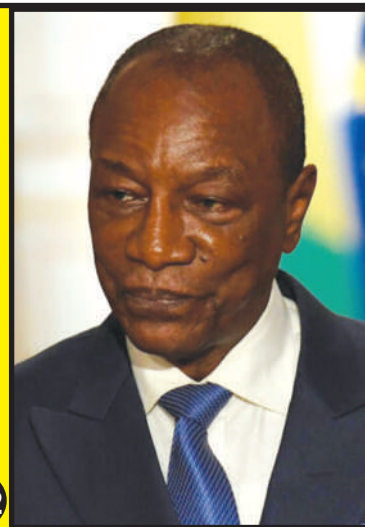
**25 décès notés dans 538 inter-
ventions menées par la BNSP**



GUINÉE

**Que cherche Alpha
Condé chez Denis
Sassou N'GUESSO,
sa nouvelle
terre d'exil ?**

P.2



CYAN

MAGENTA

JAUNE

NOIR



OEIL DU TEMOIN

LE TEMOIN quotidien - N° 2421 - Mercredi 5 août 2026

GRAND MAGAL

25 décès notés dans 538 interventions menées par la BNSP

La Brigade nationale des sapeurs-pompiers (BNSP) a annoncé, dans le cadre de la couverture sécuritaire et médicale du Grand Magal de Touba 2026, avoir mené, à la date du mardi 4 août à 15 heures, 528 interventions et dénombré 792 victimes, dont 25 décès.

Selon un point de situation communiqué par son détachement déployé pour l'événement, 329 interventions ont porté sur des accidents de la circulation routière ayant fait 652 victimes et 24 décès. 244 victimes étaient impliquées dans des accidents de cyclomoteurs, qui ont causé neuf décès, dont cinq conducteurs ou passagers ne portaient pas de casque contre quatre qui en portaient, ajoute la même source.

Le détachement des sapeurs-pompiers indique également avoir distribué 1 898 mètres cubes d'eau aux populations et que 459 patients ont bénéficié de consultations gratuites assurées par l'équipe médicale déployée à l'occasion.

OFNAC

Les déclarants et les défaillants bientôt connus

L'Office national de lutte contre la corruption (OFNAC) a annoncé la publication de la liste provisoire des personnes ayant déclaré leur patrimoine ainsi que celles des assujettis défaillants, à partir du lundi 10 août 2026. Dans un communiqué rendu public hier, mardi, 3 août 2026, l'Office national de lutte contre la corruption (OFNAC) a déclaré avoir enregistré un afflux important de déclarations de patrimoine dans les derniers jours précédant l'échéance du 31 juillet 2026. L'institution salue cette mobilisation des personnes assujetties, qu'elle considère comme un signe de prise de conscience de leurs obligations légales.

« L'Office national de lutte contre la corruption (OFNAC) informe l'opinion publique et les personnes assujetties avoir reçu, durant les derniers jours précédant l'échéance du 31 juillet 2026, un volume important de dossiers de déclarations de patrimoine au siège de l'institution », indique la note.

L'OFNAC se félicite de cette forte affluence, estimant qu'elle traduit une meilleure appropriation par les assujettis de leur obligation de déclaration de patrimoine.

Toutefois, l'institution rappelle que chaque dossier fera l'objet d'un contrôle de conformité avant toute décision sur la situation d'un déclarant. « Les dispositions de l'article 6 de la loi n° 2025-13 du 3 septembre 2025 relative à la déclaration de patrimoine prévoient que l'OFNAC exerce un contrôle de conformité sur chaque déclaration reçue, avant toute décision relative à la situation d'un assujetti », précise le texte qui indique en même temps que les dossiers déposés sont actuellement en cours d'enregistrement et de vérification. « L'ensemble des dossiers déposés est en cours d'enregistrement et/ou de contrôle de conformité », souligne l'Office.

Conformément aux articles 5 de la loi et 15 de son décret d'application n° 2025-1835 du 18 novembre 2025, l'OFNAC annonce que « la liste des assujettis ayant déclaré leur patrimoine ainsi que celle des assujettis défaillants seront provisoirement publiées dès la fin de l'enregistrement des dossiers prévue le 10 août 2026 ».

L'institution précise également qu'« une liste définitive sera publiée ultérieurement au terme de la phase de contrôle, d'authentification et de vérification de conformité » des déclarations.

L'Office national de lutte contre la corruption (OFNAC) informe que la publication des listes provisoires sera suivie d'un point de presse dans ses locaux afin d'apporter des précisions sur le déroulement de cette première phase du processus de déclaration de patrimoine.

GUINÉE

Que cherche Alpha Condé chez Denis Sassou N'GUESSO, sa nouvelle terre d'exil ?

Selon des révélations exclusives de notre confrère Confidentiel Afrique de Chérif Ismael AïDARA, Alpha Condé, avait fait sa première apparition publique le 16 avril dernier à l'occasion de la cérémonie d'investiture de Denis Sassou N'guesso réélu pour un cinquième mandat consécutif aux côtés des tables des invités de marque du président congolais Denis Sassou N'GUESSO dont 6 Chefs d'État. Selon notre confrère,

« son idylle d'exil doré avec Istanbul, contrarié depuis 2023 pour ses positions clivantes vis-à-vis des autorités de Conakry, risque de précipiter sa fin ».

En effet, révèle Confidentiel Afrique, cinq années après sa chute du pouvoir avec en prime un exil doré à Istanbul en Turquie auprès du président et ami Recep Tayyip Erdoğan, le cas Alpha Condé décidément agace et intrigue. Citant des sources autorisées Confidentiel Afrique indique que le président turque Erdoğan s'est fait notifier par ses services de renseignements l'activisme politique discret de Alpha Condé dans sa résidence où il vit depuis mai 2022 et suit des soins humanitaires et médicaux, sur autorisation des militaires du CNRD, qui l'ont déchu lors du coup d'État du 5 septembre 2021. Et de poursuivre : « Bien que les autorités de la transition guinéenne aient sollicité son rapatriement à Conakry et qu'un mandat d'arrêt international ait été émis contre lui fin 2022, Alpha Condé est resté sur le sol turc depuis, sous la protection des autorités turques, publiant régulièrement des messages politiques, des déclarations ou des vœux adressés au peuple guinéen. Le président Erdogan, lui aurait, à plusieurs reprises, conseillé à plus de discrétion sans pouvoir y mettre fin. Pourtant l'ancien homme fort de Conakry de 2010 à 2021, bénéficie d'une assistance financière de 250 000 dollars par mois et médicale de pointe de son bienfaiteur Recep Tayyip Erdoğan ».

GUINÉE

Que cherche Alpha Condé chez Denis Sassou N'GUESSO, sa nouvelle terre d'exil ? (Bis)

« Alpha Condé s'est attaché les services d'un cuisinier mis à sa disposition par les autorités turques, depuis le départ de son cuisinier attiré, Bruno de nationalité togolaise » révèle encore Confidentiel Afrique citant une source autorisée turque.

En dépit des remarques formulées par les autorités d'Istanbul, renseigne le journal, Alpha Condé ne fléchit pas, du fait de sa constante et clivante posture vis-à-vis des nouveaux tenants du pouvoir à Conakry. Après Istanbul, le revoilà visage flamboyant chez son ami, le président Denis Sassou N'GUESSO. Quelques jours avant la solennelle cérémonie de mariage de sa fille Claudia, il a été vu, s'affichant aux côtés de son hôte, dans la ville d'Oyo aux cérémonies de commémoration du 44ème anniversaire de la disparition de la mère de Denis Sassou N'Gueesso, qui selon des indiscretions, lui aurait mis à disposition une villa cossue à Brazzaville afin d'y recevoir sa flopée de visiteurs.

Sur le sol congolais, soutient Confidentiel Afrique, son activisme politique serait devenu plus fort encore, puisque l'ancien président recevrait même d'anciens dignitaires politiques et officiers de l'armée guinéenne. Ce qui fait dire à certains observateurs du landerneau politique guinéen que l'ancien chef d'Etat à la rancœur tenace contre son tombeur, Mamadi Doumbouya, commandant du Groupement des forces spéciales de l'armée guinéenne, qui était son homme de confiance.

Le putschiste Mamadi Doumbouya- qui s'est régularisé par des élections le 30 décembre 2025 - en se faisant élire largement président de la République, fait aujourd'hui l'objet de toute l'attention d'Alpha Condé depuis sa nouvelle résidence congolaise. Le général Mamadi Doumbouya, qui selon un communiqué officiel, aurait pris des semaines sabbatiques en Grèce, séjournerait en réalité en Allemagne précisément à Stuttgart dans la même clinique où un autre chef d'État de la région des Grands lacs aurait suivi des soins intensifs, il n'y a pas longtemps. Les services de sécurité guinéens seraient sur le qui-vive craignant des tentatives de déstabilisation voire d'intrus coups » contre le régime de Conakry avec les folles rumeurs qui enflent la toile sur la santé fragile du Président Mamadi Doumbouya, conclut Confidentiel Afrique de Chérif Ismael AïDARA.

RAPPORT CNDH

L'épineux problème des lenteurs judiciaires

Le Président de la République, Bassirou Diomaye Faye, a reçu au Palais de la République la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) conduite par sa présidente, Madame Am-satou Sow Sidibé, pour la présentation des rapports annuels 2023, 2024 et 2025. Une grande première sous le régime de « Diomaye » puisque cette cérémonie a permis au Chef de l'État de saluer la qualité des travaux de la Commission et de rappeler l'héritage du Juge Kéba Mbaye, dont l'exigence éthique

2

continue d'inspirer l'idéal sénégalais de justice. Le Président de la République a assuré la Commission de l'accompagnement constant de l'État : renforcement de ses moyens et de ses conditions d'installation, désignation des Commissaires selon une procédure ouverte et inclusive en vue de la ré-accréditation au statut « A », soutien à l'institutionnalisation du Prix national des Droits de l'Homme.

RAPPORT CNDH

L'épineux problème des lenteurs judiciaires (bis)

Dans son rapport d'activités, la CNDH dresse un état des lieux de la situation des droits humains au Sénégal dans un contexte de consolidation institutionnelle post-alternance. Le document met en lumière des avancées significatives, tout en pointant des défis structurels persistants. Selon la Commission, le Sénégal reste engagé dans l'essentiel des grands instruments internationaux et régionaux de protection des droits humains, qu'il s'agisse du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, de la Convention contre la torture ou encore de la CEDAW. Sur le terrain des libertés publiques, la Commission recense plus de 60 rassemblements et manifestations organisés en 2025 à travers le territoire national, impliquant acteurs politiques, syndicaux, étudiants et citoyens. Si 75 % de ces mobilisations se sont déroulées sans incident majeur, environ 15 % ont fait l'objet de mesures restrictives, d'interdictions administratives partielles ou contrôles renforcés, justifiées par les autorités au nom du maintien de l'ordre. En matière judiciaire, le rapport identifie plusieurs défis structurels notamment des lenteurs dans les procédures, le surcharge des juridictions, des carences de l'assistance judiciaire pour les justiciables démunis et recours excessif à la détention préventive prolongée. La question carcérale figure également parmi les préoccupations majeures, avec une surpopulation carcérale entraînant des conditions de détention jugées inhumaines : espaces insuffisants, accès limité aux soins, détentions préventives prolongées. La Commission plaide pour la généralisation des mesures alternatives à l'incarcération, telles que le bracelet électronique ou les travaux d'intérêt général.

AVIS DE REMERCIEMENTS



La famille feu El Hadj Mamadou Diamly Ly à la cité Port à Dakar ; la famille feu Marius Ndiaye à la cité Port ; M. Eli-mane Oumar Ly à Hann-Marinas ; Mme Rama Ly et famille à la cité Port ; Mme Marième Ly et son époux Professeur Souleymane Bachir Diagne à New-York (Usa) ; M. Thierno Yaya Ly à Tivaouane-Peulh ; Mme Diarra Ly et son époux Serigne Gueye à Nord-Foire ; Mme Binetou Ly et son époux M. Aziz Ndao à Paris ; M. Mokhtar Ly et sa famille à Montréal ; Mme Astou Ly et son époux Kader Gueye aux Hlm ; M. Sidy Basse et sa famille à Montréal ; les familles Ndiaye, Ly et Dem dans l'impossibilité de répondre individuellement à tous ceux qui leur ont apporté leur soutien à l'occasion du rappel à Dieu de leur fils, beau-fils et frère :

DIAMLY LY

Ancien cadre de la Sn-La Poste

vous prie de trouver ici l'expression de leur profonde gratitude.

CYAN

MAGENTA

JAUNE

NOIR





SPIRITUALITÉ ET ENGAGEMENT

Un véhicule contre 200 000 FCFA : le «sass» mémorable de Serigne Mamor Sahm Falilou

À l'occasion du Magal, Serigne Mamor Sahm Falilou, fils de Serigne Fallou et de Mame Seynabou Mbaye, a raconté à ses talibés une histoire marquante de son parcours. Alors qu'un appel à contribution de 200 000 FCFA avait été lancé, il avait choisi de répondre par un geste pour le moins inattendu : offrir son véhicule R4.

Chaque année, à l'occasion du Magal, Serigne Mamor Sahm Falilou reçoit ses talibés venus effectuer le déplacement. Ces rencontres permettent notamment aux différents dahiras de présenter le bilan de leurs activités, de renouveler leur pacte d'allégeance et de se projeter sur les actions à venir.

Dans son message de remerciement, le marabout a saisi cette occasion pour revenir sur une histoire peu connue de son parcours. Il s'agit de son premier « sass », terme employé pour désigner un appel à contribution. L'histoire remonte à une période où, sur le ndigël du khalife général des mourides de

l'époque, Serigne Abdou Lahad Mbacké, son grand frère et khalife de Serigne Fallou, Serigne Modou Bousso Dieng, avait lancé un appel à contribution de 200 000 FCFA. Chaque frère et sœur devait apporter sa participation. À cette époque, Serigne Mamor Sahm explique qu'il ne disposait pas des moyens financiers nécessaires. Il ne pouvait pas non plus compter sur un talibé susceptible de l'aider à réunir la somme demandée. Face à cette difficulté, il se met à réfléchir à une autre manière de répondre à l'appel.

Une contribution qui dépasse largement la somme demandée

Après plusieurs réflexions, il décide finalement de prendre son « kaala » et d'y placer la clé de son véhicule R4 ainsi que la carte grise. Le colis est ensuite confié aux émissaires chargés de le remettre à Serigne Modou Bousso. Lorsque le khalife reçoit le colis, la surprise

est grande. Une interrogation surgit immédiatement : comment pouvait-il recevoir un véhicule alors que la contribution demandée était de 200 000 FCFA ? Serigne Modou Bousso se demande même si son frère n'avait pas acquis une nouvelle voiture. Les émissaires lui apportent alors la réponse : le véhicule envoyé est bien celui de Serigne Mamor Sahm. Après un long silence, le khalife acquiesce et murmure : « Askey Mbacké, je vois que c'est un véritable talibé ». Cette réaction donne toute sa portée au récit. À travers cette anecdote, Serigne Mamor Sahm insiste sur la valeur de l'engagement et de la détermination dans la réponse aux appels à contribution.

Au-delà de l'argent, une question de dévotion

Pour le marabout, le « sass » ne doit pas être réduit à une simple obligation financière. Il traduit également l'élan de dévotion et la conscience du

talibé dans son rapport à l'engagement. Le geste accompli dépend ainsi de la volonté de chacun et des moyens dont il dispose. L'histoire racontée à ses talibés prend donc la forme d'un témoignage personnel sur la fidélité, le sacrifice et la détermination. Le véhicule R4 devient, dans son récit, le symbole d'une réponse exceptionnelle à un appel auquel il ne pouvait répondre avec de l'argent. Des années après cet épisode, Serigne Mamor Sahm affirme que cette expérience a marqué son parcours. Il ajoute que, depuis ce jour, il n'est jamais resté sans disposer d'au moins deux véhicules dans ses garages. À travers cette confiance, le marabout revient ainsi sur un épisode ancien, mais dont la portée demeure intacte à ses yeux : lorsque les moyens financiers font défaut, l'engagement peut prendre d'autres formes. Et, dans son cas, ce premier « sass » aura été particulièrement spectaculaire.

El Hadji Ibrahima FAYE

DIRECTION DES DOMAINES

La nomination de Mamadou Moustapha Dia saluée par ses collègues

Jamais une nomination au poste de directeur des Domaines n'a suscité autant de vagues de félicitations et d'approbation que celle de Mamadou Moustapha Dia. Aussi bien chez les cadres et agents des Impôts et Domaines que chez les partenaires du Projet de cadastre et de sécurisation foncière (Procasf), le satisfecit reflète une reconnaissance unanime des compétences et du leadership du promu.

Spécialiste reconnu en matière foncière et domaniale, Mamadou Moustapha Dia, est nommé Directeur des Domaines lors du dernier Conseil des ministres. Une nomination homologuée par les collègues et partenaires du Projet de Cadastre et de Sécurisation Foncière (Procasf) où Mamadou Moustapha Dia a laissé un bilan très satisfaisant : Près de 900. 000 parcelles recensées et cartographiées sur le terrain. Sans oublier les plus de 630 000 parcelles dotées d'un numéro d'identification cadastrale, une sorte de carte d'identité foncière. D'où le post de ses collègues et partenaires du Procasf qui lui expriment leurs plus chaleureuses et sincères félicitations. « Cette nomination récompense un parcours professionnel exemplaire, marqué par un engagement constant au service de l'État et une expertise reconnue dans les domaines de la gouvernance foncière, de l'administration publique et de la conduite de réformes structurantes », reconnaissent-ils. Sous la coordination de Mamadou Moustapha Dia, poursuivent ses collègues, le Procasf a enregistré des avancées majeures dans la nomination de l'administration foncière sénégalaise. « Grâce à son leadership, le projet a contribué à renforcer la sécurisation des droits fonciers, à accélérer la transformation numérique du secteur à travers le développement du Système d'Information Foncière Communal (Sifcom), à moderniser les infrastructures géodésiques nationales avec le réseau Sen-Cors, ainsi qu'à accompagner les collectivités territoriales dans la mise en place d'une gouvernance foncière plus performante, transparente et inclusive », lit-on dans le message de félicitations.

Au-delà des résultats obtenus, les travailleurs et collaborateurs du Procasf déclarent que leur ex-désormais coordinateur Mamadou Moustapha Dia a su fédérer les partenaires institutionnels, techniques et financiers autour d'une vision ambitieuse de la réforme foncière, faisant du Projet, une référence dans la mise en œuvre des politiques publiques de sécurisation foncière au Sénégal « L'ensemble du personnel du Procasf lui souhaite plein succès à la tête de la Direction des Domaines et reste convaincu que son expérience, son sens élevé du service public et sa vision stratégique continueront de contribuer au renforcement de la gouvernance foncière », affirment-ils.

Le mérite et la fidélité au service public récompensés

Dans la même foulée, son aîné et collègue à la retraite, l'Inspecteur principal des Impôts et des Domaines Allé Badou Sine dit que la nouvelle de la nomination de Mamadou Moustapha Dia à la tête de la Direction des Domaines lui a procuré une joie profonde. Autrement dit, celle qui apaise le cœur parce qu'elle donne le sentiment que l'effort, le mérite et la fidélité au service public peuvent encore trouver leur juste récompense. « Cette joie est d'autant plus grande qu'elle ne repose ni sur l'effet de la surprise ni sur l'enthousiasme du moment. Elle est le fruit de nombreuses années durant lesquelles j'ai eu le privilège de suivre le parcours de mon frère Mamadou Moustapha Dia, d'observer sa manière de servir l'État et de mesurer, au fil des dossiers, la qualité de son intelligence, la solidité de son jugement et son inlassable capacité de travail », témoigne-t-il avant de rappeler qu'il a vu Mamadou Moustapha Dia exercer pendant près de dix années, les fonctions exigeantes de Conseiller technique chargé des Domaines auprès du Ministre des Finances. « Je t'ai vu conduire avec méthode et sérénité les importantes missions du Procasf. J'ai vu, surtout, un homme préférer la force des arguments au bruit des certitudes, l'écoute à la précipitation, le travail discret aux applaudissements faciles. Ces qualités sont rares. Elles ne s'ap-



prennent pas dans les livres ; elles naissent d'une conscience qui considère chaque responsabilité comme un dépôt sacré. Donc ta nomination ne représente donc pas seulement une promotion personnelle. Elle est, à mes yeux, la consécration naturelle d'un parcours exemplaire et la reconnaissance d'une compétence patiemment construite. Ceux qui connaissent la Direction des domaines savent combien les défis qui t'attendent sont immenses. Mais ils savent aussi que peu de femmes ou d'hommes possèdent, comme toi, la connaissance des textes, l'expérience des institutions, la maîtrise des réformes et la hauteur de vue nécessaires pour conduire cette Direction », reconnaît le doyen Allé Badou Sine. A l'endroit du tout nouveau Directeur des Domaines, il a déclaré que durant les longues années à la tête de la Commission

de contrôle des opérations domaniales, fonction particulièrement exposée tant les intérêts économiques et les convoitises s'y croisent, il a exercé ses responsabilités avec une intégrité qui a forcé le respect. « Alors que la gestion du domaine de l'État a parfois été marquée par des affaires ayant mis en cause certains de ses acteurs, ton nom (Ndrl : Moustapha Dia) , lui, est demeuré associé à la droiture, à la retenue et au sens du devoir. Cette réputation d'homme intègre n'est pas le fruit du hasard ; elle est le capital le plus précieux qu'un serviteur de l'État puisse léguer à ses concitoyens », magnifie encore l'Inspecteur principal des Impôts et des Domaines Allé Badou Sine avant de prier pour qu'Allah bénisse la mission de Mamadou Moustapha Dia et guide ses pas dans ses nouvelles fonctions.

Pape Ndiaye





ACTUALITES

LE TEMOIN quotidien - N° 2421 - Mercredi 5 août 2026

4

60 ANS DU CONCOURS GÉNÉRAL : Le Sénégal célèbre ses cracks



Le Sénégal a célébré ses meilleurs élèves, le jeudi 30 juillet 2026, au Grand Théâtre national Doudou Ndiaye Coumba Rose, à l'occasion de la 60^e édition du Concours général. Présidée par le chef de l'État, Bassirou Diomaye Faye, la cérémonie de remise des distinctions a mis à l'honneur les performances des lauréats, avec en point d'orgue le record historique d'Ameth Babou, une participation en hausse et une avancée majeure en matière d'inclusion avec la présence, pour la première fois, d'élèves non-voyants parmi les candidats.

Créé par le décret n° 61-213 signé en mai 1961 par le président Léopold Sédar Senghor (1960-1980), le Concours général est la plus prestigieuse compétition scolaire du Sénégal. Destiné aux élèves de Première et

de Terminale, il récompense chaque année les meilleurs talents des lycées publics et privés tout en promouvant la culture du mérite et de l'excellence.

L'accès à cette compétition demeure particulièrement sélectif. Pour être candidat, un élève ne doit avoir redoublé aucune classe, justifier d'une moyenne générale semestrielle d'au moins 12/20 et obtenir au minimum 14/20 dans la discipline choisie. Des critères qui font du Concours général une véritable référence de l'excellence scolaire. Si l'institution est née en 1961, la première cérémonie de remise des prix n'a été organisée qu'en juillet 1966, au Théâtre national Daniel Sorano, sous la présidence de Léopold Sédar Senghor. Pendant plus d'un demi-siècle, ce musée a accueilli la fête de

l'excellence avant que la cérémonie ne soit transférée au Grand Théâtre national Doudou Ndiaye Coumba Rose sous la présidence de Macky Sall.

Soixante ans après sa création, le Concours général continue de distinguer les meilleurs élèves du pays. Cette édition, placée sous le thème « Le Sénégal à l'heure des JOJ Dakar 2026 : refonder le sens du bien commun à l'école des valeurs olympiques », était parrainée par le Pr Awa Marie Coll Seck, ancienne ministre de la Santé, dont le parcours a été présenté comme un modèle d'excellence et d'engagement au service de la Nation.

Dans son allocution, le président de la République, Bassirou Diomaye Faye, a appelé les jeunes Sénégalais à faire des valeurs olympiques : un dépassement de soi, solidarité, respect et citoyenneté. Un véritable modèle de vie à moins de cent jours des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) Dakar 2026, que le Sénégal accueillera du 31 octobre au 13 novembre sous le slogan « L'Afrique accueille, Dakar célèbre ».

Les statistiques de cette 60^e édition témoignent d'un regain d'intérêt pour cette compétition. Au total, 3 690 candidats ont pris part aux épreuves, contre 3 568 en 2025, soit une progression de 122 élèves. Les filles restent majoritaires avec 2 261 candidates, soit 61,27 % des effectifs. À l'issue des délibérations, 129 distinctions, dont 69 Prix et 60 Accessits, ont été attribuées à 118 lauréats. Les établissements publics confirment leur suprématie avec 103 distinctions, soit près de 80 % des récompenses. Les filières scientifiques demeurent les plus perfor-

mantes avec 83 lauréats, devant les séries techniques (20) et littéraires (15).

Cette édition est également marquée par une avancée importante en matière d'inclusion. Pour la première fois, les élèves non-voyants de l'Institut national d'éducation et de formation des jeunes aveugles (INEFJA) de Thiès ont participé au Concours général dans les mêmes conditions que les autres candidats.

Le palmarès s'est également enrichi de nouveaux établissements, parmi lesquels les Cours privés Mboutou Sow de Kaolack, les Cours privés Saint-Pierre de Dakar, le lycée Ahmadou Ndack Seck de Thiès, le lycée Mame Yelli Badiane de Pikine-Guédiawaye ainsi que les lycées Nation-Armée de Kaffrine et de Sédhiou. Le lycée Charles De Gaulle de Saint-Louis effectue également son retour parmi les établissements distingués.

Le moment fort de cette édition demeure toutefois l'exploit d'Ameth Babou, élève en Terminale S1 au Prytanée militaire Charles N'Tchoréré de Saint-Louis. Déjà sacré meilleur élève du Sénégal en 2025 alors qu'il était en classe de Première, il conserve son titre pour la deuxième année consécutive et inscrit son nom dans l'histoire du Concours général. Le jeune pensionnaire du Prytanée totalise 68 points grâce à quatre premiers Prix obtenus en Français, Citoyenneté et Droits de l'Homme, Dissertation philosophique et Physique, une performance inédite depuis la création de la compétition. Soixante ans après sa création, le Concours général demeure ainsi l'un des principaux symboles de l'excellence scolaire au Sénégal. L'augmentation du nombre de candidats, l'ouverture à une école plus inclusive, la diversification des établissements distingués et les performances exceptionnelles des lauréats illustrent la vitalité d'un concours qui continue de faire du mérite une valeur cardinale de l'école sénégalaise.

Seydina Babacar Lo

CONCOURS GÉNÉRAL 2026 :

Diomaye Faye mise sur l'École pour bâtir le Sénégal de demain



« La première infrastructure stratégique d'une Nation est son École », a déclaré le président de la République, Bassirou Diomaye Faye, à l'occasion de la cérémonie de remise des prix du 60^e Concours général, célébrée le 30 juillet au Grand Théâtre national Doudou Ndiaye Coumba Rose. Dans un discours à forte portée républicaine, le chef de l'État a livré un plaidoyer en faveur de l'excellence, de l'École et de la jeunesse.

Entre hommage aux enseignants, appel au mérite et préparation des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ), il a invité les lauréats à mettre leur talent au service de la Nation.

Le soixantième anniversaire du Concours général a pris, cette année, une dimension particulière. Au grand théâtre national Doudou Ndiaye Coumba Rose, devant les lauréats, les enseignants, les parents d'élèves

et les autorités, le chef de l'État, Bassirou Diomaye Faye a transformé cette cérémonie de distinction des meilleurs élèves du Sénégal en une tribune consacrée à l'avenir de l'éducation et au rôle de la jeunesse dans la transformation du pays.

Le président de la République a rappelé que le Concours général demeure « l'un des plus beaux rendez-vous de la République » et « la fête de l'excellence scolaire », soulignant qu'il est devenu, au fil des décennies, un véritable « rituel républicain » célébrant le mérite et l'effort.

Pour marquer cet anniversaire, le chef de l'État a annoncé la publication d'un ouvrage commémoratif ainsi que l'organisation d'une exposition retraçant les six décennies d'histoire du Concours général. Selon lui, cette célébration dépasse la simple remise de distinctions. Elle rend hommage à « un travail acharné, des enseignants dévoués, des familles engagées et une République qui n'a jamais cessé de croire à l'excellence de son système éducatif ».

« La République vous appellera à la servir »
S'adressant directement aux lauréats de l'édition 2026, le président Bassirou Diomaye Faye les a félicités tout en les invitant à mesurer la responsabilité qui accompagne leur réussite. « Aujourd'hui, la République vous honore. Demain, elle vous appellera à la servir », a-t-il déclaré, avant d'ajouter : « L'excellence n'est jamais un privilège. Elle est

le fruit de l'effort. La Nation ne vous demande pas d'être les meilleurs pour vous-mêmes. Elle vous demande d'être les meilleurs pour le Sénégal », a-t-il affirmé. Le chef de l'État a également salué le discours d'usage prononcé par le Dr Papa Fary Seye, estimant qu'il rappelle une vérité essentielle : « L'École ne prépare pas seulement à des examens. Elle prépare une civilisation. Elle façonne un citoyen. »

Les JOJ, un héritage bien au-delà du sport
À moins de trois mois des Jeux olympiques de la Jeunesse (JOJ), qui se dérouleront du 31 octobre au 13 novembre 2026 au Sénégal, le président de la République a insisté sur la dimension éducative de cet événement historique. Pour lui, l'héritage des JOJ sera avant tout « éducatif, civique, culturel, moral et intergénérationnel ». Les valeurs d'excellence, de respect et d'amitié doivent, selon lui, contribuer à former une jeunesse responsable, en cohérence avec l'Agenda national de Transformation Sénégal 2050.

«La première infrastructure stratégique d'une Nation est son École»

Dans l'un des passages les plus marquants de son allocution, Bassirou Diomaye Faye a réaffirmé que le développement du Sénégal repose d'abord sur son système éducatif. « La première infrastructure stratégique d'une Nation n'est ni une route, ni un port, ni un aéro-

port. La première infrastructure stratégique d'une Nation est son École », a-t-il martelé.

Le président Diomaye Faye a, par ailleurs, plaidé pour un renforcement des filières scientifiques et techniques, regrettant la stagnation des effectifs dans ces séries. Il a appelé à une refondation de l'enseignement autour des mathématiques, des sciences, des technologies et de l'innovation afin de mieux préparer le Sénégal aux défis de demain.

Un hommage appuyé aux enseignants
Le chef de l'État a enfin rendu hommage aux enseignants, qu'il a qualifiés de « vaillants soldats du savoir ». Selon lui, leur mission dépasse largement la transmission des connaissances. Elle consiste également à éveiller les consciences, développer l'esprit critique et donner à chaque élève la confiance nécessaire pour dépasser les déterminismes sociaux.

En clôturant son intervention, le président de la République a lancé un appel à faire de l'intelligence, du mérite et du bien commun les fondements du développement national. « La plus belle victoire du Sénégal ne se remportera pas dans un stade. Elle sera celle d'un peuple qui aura choisi de faire de l'intelligence, du mérite et du bien commun les fondements de sa destinée », a-t-il affirmé, invitant les Sénégalais à considérer leur jeunesse comme « la plus grande puissance de la Nation ».

S B Lo





Quand les scientifiques éclipsent les littéraires

«La première infrastructure stratégique d'une Nation n'est ni une route, ni un port, ni un aéroport. La première infrastructure stratégique d'une Nation est son École.» En prononçant cette phrase devant les 118 lauréats du 60e Concours général, le président de la République, Bassirou Diomaye Faye, a fixé le cap : l'avenir du Sénégal passera par la qualité de son système éducatif et par la montée en puissance des filières scientifiques et technologiques.

Au-delà de l'hommage rendu à l'excellence, le chef de l'État, Bassirou Diomaye Faye a lancé un véritable plaidoyer en faveur d'une refondation de l'enseignement autour des mathématiques, des sciences, des technologies et de l'innovation.

De Senghor à Wade : l'évolution des priorités
Selon un ancien doyen de la Faculté de l'Université Cheikh Anta Diop (UCAD), le Concours général est avant tout un instrument de l'État destiné à détecter et former les futures élites. Il rappelle que, sous Léopold Sédar Senghor, les disciplines littéraires dominaient le palmarès, en accord avec la vision humaniste du premier président du Sénégal. « En dehors de la compétition, le Concours général est l'expression d'une volonté politique de structurer l'excellence. L'élève doit faire preuve de dépassement pédagogique pour espérer être lauréat », explique-t-il. Cette orientation a évolué à partir de 2001, lorsque le président Abdoulaye Wade a entrepris de promouvoir les mathématiques, les sciences et les technologies afin de renforcer les filières scientifiques. Depuis, les politiques éducatives ont progressivement rééquilibré les priorités en faveur de ces disciplines. Les résultats du Concours général 2026 semblent déjà illustrer cette dynamique. Mais le fait majeur de cette édition reste

l'écrasante domination des filières scientifiques. Avec 83 lauréats, elles devancent largement les séries techniques (20) et littéraires (15). Un résultat qui traduit une évolution progressive des choix d'orientation des élèves. Sans bouleverser totalement les équilibres, le Concours général confirme que le Sénégal s'engage, lentement mais sûrement, vers un renforcement de sa culture scientifique.

Les mathématiques, locomotive de l'excellence
Les mathématiques, aux côtés de la physique-chimie et des Sciences de la vie et de la Terre (SVT), les sciences techniques entre autres, occupent désormais une place centrale au Concours général. Symboles de rigueur et d'innovation, ces disciplines reflètent les ambitions du Sénégal dans des secteurs stratégiques comme les technologies, la recherche, l'intelligence artificielle, ainsi que les industries pétrolière et gazière. Les distinctions scientifiques s'imposent ainsi comme un véritable indicateur de l'excellence nationale.

Une politique publique qui porte ses fruits
Pour le Dr Mouhamed Ayatoulah Dramé, professeur de mathématiques, cette domination des séries scientifiques n'est pas le fruit du hasard. « Les filières scientifiques bénéficient souvent de professeurs mieux formés en mathématiques, en physique et en SVT, notamment dans les établissements publics qui raflent près de 80 % des distinctions. L'accent mis sur la rigueur, la démonstration et la résolution de problèmes prépare efficacement les candidats aux épreuves du Concours général », analyse-t-il. Le spécialiste souligne également les efforts consentis par l'État. « Depuis plusieurs années, l'État du Sénégal investit dans les bourses, les classes préparatoires, les écoles d'excellence

comme les Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), ainsi que dans la formation des enseignants en sciences. Les dotations en laboratoires, en équipements numériques et en outils pédagogiques sont également plus importantes dans les filières scientifiques », explique-t-il. Cette évolution est également dictée par les réalités économiques. Les secteurs de la santé, du numérique, de l'ingénierie, des télécommunications, des énergies renouvelables, du pétrole et du gaz recrutent massivement des profils scientifiques. « Les secteurs de la santé, de l'ingénierie, du numérique et des énergies sont très demandeurs de profils scientifiques. Les parents comme les élèves orientent naturellement leurs choix vers ces filières, perçues comme offrant davantage de débouchés et de meilleures perspectives salariales », poursuit le professeur Mouhamed Ayatoulah Dramé.

Une domination qui interroge les humanités
Cette suprématie des filières scientifiques ne fait toutefois pas l'unanimité. Pour Mafama Guèye, professeur de philosophie au Lycée Seydina Limamou Laye de Guédiawaye, les statistiques du Concours général traduisent un déséquilibre plus profond dans le système éducatif. « Les statistiques du Concours général, cette année encore, confirment une tendance lourde : la domination des filières scientifiques, avec 83 lauréats sur 118, contre seulement 15 pour les séries littéraires. Ce déséquilibre n'est pas conjoncturel ; il révèle une véritable rupture épistémologique dans notre rapport à la réussite scolaire et sociale. Longtemps, l'excellence était plurielle, reconnaissant aussi bien le génie des scientifiques que la finesse des littéraires. Aujourd'hui, elle se mesure presque

exclusivement à l'aune des disciplines scientifiques, perçues comme les seules vectrices de progrès et de modernité », estime-t-il. Selon lui, cette situation résulte d'une orientation scolaire qui privilégie les sciences depuis plusieurs années. « Depuis plus d'une décennie, les collégiens obtenant une moyenne supérieure ou égale à 12 sont systématiquement orientés vers la filière scientifique, sans égard pour leurs appétences réelles ou leurs projets personnels. Ce réflexe technocratique participe à une forme de déni des humanités. L'école fabrique ainsi une hiérarchie implicite des savoirs où la physique et les mathématiques occupent le sommet, pendant que la philosophie, les lettres ou l'histoire peinent à justifier leur existence », analyse le philosophe. Pour autant, prévient-il, l'avenir ne peut être pensé sans les sciences humaines. « Cette vision est non seulement réductrice, mais dangereuse pour l'avenir. L'intelligence artificielle, les bouleversements technologiques et les crises éthiques n'ont jamais eu autant besoin de penseurs capables d'interroger le sens et de décrypter les mutations de nos sociétés. » Pour illustrer son propos, Mafama Guèye cite le cas d'Ameth Babou, meilleur élève du Sénégal en 2026. Issu de la série S1, il a remporté les premiers prix de philosophie, de français ainsi que de citoyenneté et droits de l'homme. « Ce profil polyvalent incarne l'idéal d'une formation complète, où la rigueur scientifique ne se passe pas de la profondeur littéraire », souligne-t-il. Pour le professeur de philosophie, la crise des séries littéraires est désormais structurelle et appelle un changement de paradigme. « Il faut cesser de penser la réussite comme une course à la performance technique et restaurer l'idée d'une éducation intégrale, qui forme des citoyens éclairés, critiques et sensibles. Cela suppose de réhabiliter les humanités dans les discours officiels, dans les programmes et dans les pratiques d'orientation, afin que chaque élève puisse s'épanouir dans la voie qui correspond à ses talents, sans que celle-ci soit socialement dévalorisée », a-t-il défendu.

Seydina Babacar Lo

AMETH BABOU

Un doublé d'excellence pour l'histoire

À seulement 18 ans, Ameth Babou s'impose déjà comme l'une des figures les plus marquantes de l'histoire du Concours général sénégalais. Le pensionnaire du Prytanée militaire Charles N'Tchoréré de Saint-Louis vient de réaliser un exploit inédit en conservant, pour la deuxième année consécutive, son titre de meilleur élève du Sénégal. Une performance qui le place au rang des plus grands noms de cette prestigieuse compétition, aux côtés de Barthélemy Faye, surnommé « l'Oscar des Oscars », de Diarra Sow ou encore de Rose Dieng, qui ont marqué l'histoire de l'excellence scolaire sénégalaise.

Le jeune prodige avait déjà annoncé la couleur en 2025. Alors qu'il n'était encore qu'en classe de Première S1, il avait été sacré meilleur élève du Sénégal après avoir décroché quatre distinctions : deux premiers Prix en Français et en Espagnol, ainsi que deux troisièmes Prix en Mathématiques et en Citoyenneté et Droits de l'Homme. Un an plus tard, Ameth Babou fait encore mieux. Élève de Terminale S1, il domine le Concours général 2026 avec 68 points, terminant en tête des 118 lauréats distingués cette année. Il établit un record historique en remportant quatre premiers Prix en Français, Citoyenneté et Droits de l'Homme, Dissertation philosophique et Physique, une performance inédite qui confirme son statut de référence de l'excellence scolaire au Sénégal.



Mais les performances d'Ameth Babou dépassent largement le cadre du Concours général. Véritable passionné de sciences, il s'est également illustré sur la scène continentale en représentant le Sénégal aux Olympiades panafricaines de mathématiques. Après avoir remporté une médaille d'argent à Johannesburg (Afrique du Sud) en 2024, il a décroché la médaille d'or à Gaborone (Botswana) en 2025, consacrant ainsi son talent parmi les meilleurs jeunes mathématiciens du continent. Par son parcours exceptionnel, Ameth Babou incarne aujourd'hui une génération d'élèves dont le travail, la rigueur et le goût de l'effort font rayonner l'école sénégalaise bien au-delà des frontières nationales.

Seydina Babacar Lo

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple – Un But – Une Foi

Ville de Rufisque

AVIS D'ATTRIBUTION DEFINITIVE DE MARCHE

1. Numéros du marché : Lot 1 : N°T1259/26-DK - Lot 2 : N°T1261/26-DK

2. Dénomination du Marché : TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'OUVRAGES DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES ET EAUX USEES - REPARTIS EN DEUX (02) LOTS :

3. Nombre d'offres reçues : trois (03)

4. Date d'attribution provisoire : 28 avril 2026

5. Noms et adresses des attributaires définitif :

- LOT 1 (Travaux de prolongement de la fermeture du canal central -de la RN 1 jusqu'à l'exutoire) : à l'Entreprise B.I.G (BUILD INVEST GROUP) SÉNÉGAL, sise Immeuble AMROK sortie 09 péage Appart. 3F – tel :338727225-Rufisque / mail : bigroupsenegal@gmail.com,
- LOT 2 (Travaux de construction de la deuxième tranchée d'un canal fermé à Arafat 3) : à l'Entreprise DELVIC SANITATION INITIATIVES SA, sise au Hann mariste, Lot PC 1 n°77 - Tel : 76 644 47 22,

6. Montant des offres retenues :

- LOT 1 : Travaux de prolongement de la fermeture du canal central -de la RN 1 jusqu'à l'exutoire) :Pour un montant de : Deux cent soixante-dix-huit millions quatre cent cinquante-cinq mille deux cent vingt (278.455.220) FCFA TTC
- LOT 2 (Travaux de construction de la deuxième tranchée d'un canal fermé à Arafat 3) : Pour un montant de : Quatre-vingt-dix-neuf millions six cent vingt et un mille cinq cent (99.621.500) FCFA TTC.

7. Délai d'exécution : six (06) mois

La publication du présent avis, est effectuée en application de l'Article 86, alinéa 4 du Décret N° 2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des marchés publics.

Le Maire

Dr Oumar CISSE



HEURES DE PRIERES

FADIAR : 06H 39 MN
TISBAR : 14H 15 MN
TAKUSSAN : 16H45 MN
TIMIS: 19H : 13 MN
GEWE : 20H : 13 MN

HEURE DE MESSE

CATHEDRALE : 7H - 18H 3mn
MARTYRS DE LOUGANDA :
6H 30mn - 18H 30m
SAINT JOSEPH : 18H 30mn

SECURITE

POLICE SECOURS : 17
SAPEURS POMPIERS : 18

HOPITAUX

SAMU NATIONALE
15 15 - 33 869 82 52
SUMA : 33 824 24 18
SOS MEDECINS : 33 889 15 15
DANTEC : 33 889 38 00
ABASS NDAO : 33 849 78 00

SENELEC

DEPANNAGE : 33 867 66 66

TRAFIC INTERNATIONAL DE DROGUE À DAKAR
L'OCRTIS démantèle un réseau bien structuré

Un nouveau coup dur vient d'être porté aux réseaux de trafic de stupéfiants opérant dans la capitale sénégalaise. La Brigade régionale des stupéfiants (BRS) de Dakar, relevant de l'Office central pour la répression du trafic illicite des stupéfiants (OCRTIS), a démantelé un réseau présumé de trafic international de drogue au terme d'une opération minutieusement préparée et exécutée dans la nuit du 24 au 25 juillet 2026. Cette intervention a conduit à l'interpellation de six individus et à la saisie d'un important lot de drogues, de matériel de conditionnement, de moyens de transport ainsi que d'une somme d'argent en espèces.

Selon les informations communiquées par les services spécialisés, cette opération est le résultat de plusieurs jours d'investigations menées à partir d'un renseignement jugé fiable. Les enquêteurs de l'OCRTIS ont mis en place un dispositif de surveillance qui leur a permis de suivre les déplacements des membres présumés du réseau dans plusieurs quartiers stratégiques de Dakar, notamment à Ouakam, Ngor, aux Almadies et au Point E. Les policiers ont ainsi multiplié les filatures et les opérations discrètes afin d'identifier les diffé-

rents acteurs impliqués dans ce trafic. Les investigations ont révélé un mode opératoire particulièrement organisé, reposant sur des livraisons successives destinées à alimenter plusieurs points de distribution dans la capitale. L'enquête a connu un tournant décisif lorsqu'une perquisition effectuée à Grand Dakar a permis aux forces de l'ordre de remonter jusqu'au principal lieu de stockage utilisé par le réseau. Cette intervention a abouti à l'arrestation des suspects et à la découverte d'un arsenal logistique destiné à faciliter le commerce illicite des stupéfiants. Le bilan des saisies illustre l'ampleur des activités présumées de cette organisation criminelle. Les enquêteurs ont récupéré 16,5 grammes de haschisch, treize sachets de kush ainsi que 280 pilules d'ecstasy, une drogue de synthèse particulièrement prisée dans certains milieux festifs. Les policiers ont également mis la main sur une voiture de marque Volkswagen, trois motos scooters utilisées, selon les premiers éléments de l'enquête, pour les déplacements et les livraisons rapides, ainsi que plusieurs équipements servant au conditionnement des produits. Parmi le matériel saisi figurent notamment des balances de précision, des films étirables destinés à l'emballage des stupéfiants, dix téléphones portables susceptibles de contenir des informations précieuses pour la poursuite des investigations, ainsi qu'une somme d'argent en numéraire dont l'origine devra être déterminée par les enquêteurs. Les six personnes interpellées ont été placées en garde à vue. Elles devront répondre de plusieurs infractions particulièrement graves, notamment d'association de malfaiteurs, de détention et trafic international de drogues ainsi que de blanchiment de capitaux. Les investigations se poursuivent afin d'identifier d'éventuels complices et de déterminer les ramifications nationales et internationales de ce réseau présumé. Cette opération témoigne de la vigilance constante des unités spécialisées dans la lutte contre le trafic de stupéfiants, un phénomène qui demeure une préoccupation majeure pour les autorités sénégalaises. Ces dernières multiplient les opérations de renseignement, de surveillance et d'intervention afin de démanteler les filières criminelles qui utilisent le territoire national comme zone de transit, de stockage ou de distribution. Avec ce nouveau coup de filet, l'OCRTIS confirme sa détermination à poursuivre les réseaux criminels impliqués dans le trafic de drogue et le blanchiment des revenus qui en sont issus. L'enquête pourrait désormais déboucher sur de nouvelles interpellations, les autorités cherchant à remonter toute la chaîne d'approvisionnement et à identifier les éventuels commanditaires de cette organisation présumée.

Thierno Assane Bâ

OFFENSE PRÉSUMÉE AU CHEF DE L'ÉTAT :

Trois chroniqueurs proches de Pastef déferés au parquet après leur arrestation

L'affaire suscite déjà de nombreuses réactions dans les milieux politiques, médiatiques et sur les réseaux sociaux. Trois chroniqueurs se réclamant du parti Pastef-Les Patriotes ont été déferés, ce jeudi 30 juillet 2026, au parquet du Tribunal de Dakar, dans le cadre d'une procédure judiciaire portant sur une présumée offense au président de la République, Bassirou Diomaye Faye. Les personnes concernées sont Mandoumbé Diop, plus connu sous le pseudonyme de « Lamignou Darou », Oustaz Thiep et Ndiaye Touba. Tous trois ont été interpellés le lundi 27 juillet par des éléments de la Division spéciale de cybersécurité (DSC) alors qu'ils se trouvaient dans les locaux du média en ligne Fegnal Digital, où ils interviennent régulièrement en tant que chroniqueurs. Selon les informations disponibles, leur arrestation fait suite à une autosaisine du procureur de la République. Les autorités judiciaires estiment que certains propos tenus lors d'une émission diffusée sur la plateforme seraient de nature à porter atteinte à l'honneur et à la dignité du chef de l'État. Les mis en cause ont ainsi été placés en garde à vue avant d'être présentés aux autorités judiciaires à l'issue de leur audition. Le dossier, désormais entre les mains du parquet de Dakar, devra déterminer si les déclarations incriminées constituent effectivement une infraction pénale au regard des dispositions du Code pénal sénégalais relatives à l'offense au chef de l'État. Cette affaire intervient dans un contexte où les débats politiques se déroulent de plus en plus sur les plateformes numériques et les médias en ligne. Les émissions diffusées sur les réseaux sociaux sont devenues des espaces privilégiés d'expression politique, mais également des lieux où les limites de la liberté d'expression sont régulièrement interrogées. Les autorités, de leur côté, multiplient les interventions contre les contenus jugés contraires à la loi, notamment lorsqu'ils concernent les institutions de la République ou

les responsables publics. L'arrestation de ces trois chroniqueurs est d'autant plus remarquée qu'ils sont connus pour leur proximité affichée avec Pastef-Les Patriotes, formation politique qui détient aujourd'hui la majorité parlementaire et dont est issu le président Bassirou Diomaye Faye. Cette situation nourrit de nombreuses interrogations au sein de l'opinion publique, certains observateurs y voyant la volonté des autorités de faire respecter les dispositions légales, tandis que d'autres s'interrogent sur les implications d'une telle procédure en matière de liberté d'expression. Les avocats des intéressés devraient, dans les prochaines heures, présenter leurs arguments devant les autorités judiciaires afin de contester

ou de répondre aux accusations formulées contre leurs clients. De son côté, le parquet devra apprécier les éléments du dossier avant de décider de la suite de la procédure. En attendant les décisions de la justice, cette affaire s'impose déjà comme l'un des dossiers les plus suivis de la semaine. Elle relance le débat sur l'équilibre entre la protection des institutions républicaines, le respect de la fonction présidentielle et la garantie des libertés fondamentales, notamment celle d'exprimer des opinions dans le cadre du débat public. Les prochaines heures seront déterminantes pour connaître le sort judiciaire de Mandoumbé Diop, Oustaz Thiep et Ndiaye Touba.

Thierno Assane Ba

COMMUNE DE DIASS



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ
(AOO N°T_DIASS_007 / 2026)

1	Numéro du marché	T_DIASS_007
2	Dénomination du marché	Travaux réhabilitation des établissements scolaires dans la commune de Diass.
3	Nombre d'offres reçues	Deux (2)
4	Nom et adresse de l'Attributaire provisoire du marché	SET 2000, 878 Sicap Mbao, 77 633 40 36
5	Nom du soumissionnaire non retenu	Entreprise de Travaux et Divers (EN.TRA.D), 1bld Maurice Guèye Rufisque - BP : 315 Rufisque, tel : 33 525 39 58.
6	Montant du marché	Cent cinquante-huit millions deux cent soixante mille quatre cent vingt (158 260 420) FCFA TTC.

Le Maire,
Mamadou NDIONE.



GLOBAL MÉDIA COMMUNICATION (GMC)
SIEGE SOCIAL:
LIBERTÉ 6 EXTENSION,
RÉSIDENCE AYA, 2^{EME} ÉTAGE
ISSN N° 8509972
TEL : 33 824 32 22
BP 12 836- DAKAR COLOBANE



LE TÉMOIN, QUOTIDIEN
D'INFORMATIONS GÉNÉRALES
ÉDITÉ PAR LE GROUPE GMC
SITE : WWWTEMOIN.SN
DIRECTEUR DE PUBLICATION
Amadou Ly DIOME
REDACTEUR EN CHEF
Moustapha BOYE
RÉDACTION

GRAND REPORTER CHARGÉ
DES INVESTIGATIONS
Pape NDIAYE

RÉALISATION
MICRO EDITION
Babacar Simon Faye
IMPRIMERIE : SOLEIL
DISTRIBUTION
ADP, Ndiol SY, Bora-Bora.
ADRESSE EMAIL
letemoindakar@gmail.com

Directrice marketing et commerciale
Rokhaya Ndiaye
TEL 33 840 80 80 / 77 402 78 78 /
78 143 71 71
Mail : dircomletemoin@gmail.com



REGIONS

LE TEMOIN quotidien - N° 2421 - Mercredi 5 août 2026

MAGAL A ZIGUINCHOR

Serigne Touba célébré avec foi et une ferveur religieuse

À l’instar de Touba, la communauté mouride basée à Ziguinchor et dans les autres contrées de la région a convergé vers la grande mosquée communément appelée «Diouma mouride», au quartier Tilène, pour commémorer le Magal dédié à la vie et à l’œuvre de Serigne Touba notamment son exil.

Dans la foi et la ferveur religieuse autour de leur guide spirituel Mandoumbé Seck par ailleurs Président de l’UNACOIS/Yessal section Ziguinchor.

Les populations locales mais surtout les Dahi-

ras d’obédience mouride, tidiane, layenne, khadre et même des chrétiens ont rallié dès les premières heures de la matinée la place publique du quartier de Tilène où se situe le quartier général de la communauté mouride à Ziguinchor. Plus précisément la grande mosquée «Diouma Mouride», lieu de convergence des fidèles pour la célébration du Magal ce 2 août 2026, et où étaient visibles dès l’arrivée, l’immense fumée en l’air provenant des marmites qui empestaient la sauce du « berndé» et du «Café Touba», mais également les «Baye

lakhad» et les «Makhtoum», véritables marqueurs de l’identité mouride.

Tandis que d’autres arboraient des boubous purement traditionnels tels que les caftans et les «Baye waly».

C’est dans cette ambiance chaleureuse, conviviale, de recueillement, de dévotion et de foi religieuse que les fidèles se sont regroupés autour de la lecture du Coran, de la déclama-tion des panégyriques (khasaïdes, ndlr), de la distribution tous azimuts du «café Touba» et des plats copieux (bérndes) aux fidèles.

Au grand bonheur des organisateurs et des fidèles présents. Le tout sous la couverture médiatique de la presse locale.

Plus qu’un pèlerinage, le Magal de Touba donne l’occasion aux croyants de toutes obédiences confrériques de pouvoir témoi-gner et afficher leur degré de foi, de dévo-tion et d’allégeance envers le fondateur du Mouridisme, de par son œuvre historique pour l’affirmation et le rayonnement de l’Is-lam au Sénégal et à travers le monde.

Abdoulaye Ba (Ziguinchor)

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE SAINT-LOUIS :

Trois nouveaux juges suppléants prêtent serment

Pathé SECK, Semou DIOUF et Ousmane SANÉ viennent de rejoindre le ressort de la Cour d’Appel de Saint-Louis. Fraîchement sortis de l’Ecole Nationale de Formation Ju-diciaire, les trois jeunes magistrats ont prêté serment ce jeudi matin au siège du Tribunal de Grande Instance de Saint-Louis, en présence des autorités judiciaires, de leurs pa-rents et de nombreux invités.

La cérémonie solennelle s’est tenue dans la salle d’audience du TGI de Saint-Louis. Après avoir prêté serment, les trois juges suppléants sont désormais aptes à siéger et à rendre la

justice au nom du peuple sénégalais.

Présidant la cérémonie, Me Moustapha Fall, Premier Président de la Cour d’Appel de Saint-Louis , n’a pas manqué de rappeler le poids des responsabilités qui incombent désormais aux nouveaux magistrats.

Il a insisté sur l’exigence et la rigueur que commande la fonction de juge. «En tant qu’ancien, je me devais de leur rappeler la fonction du juge, comment se comporter et, au-delà de la compétence, ce qu’on attend d’un juge. On est juge vingt-quatre heures sur vingt-quatre, avec un comportement

exemplaire tant au niveau des juridictions qu’en dehors des juridictions», a-t-il déclaré. Selon le Premier Président, ces magistrats entreront en fonction dès lundi prochain. Ils seront déployés au sein des Tribunaux de Grande Instance de Saint-Louis et de Louga.

«Ils seront affectés au niveau des tribunaux de grande instance de Saint-Louis et de Louga en tant que juges au siège. Ils auront à rendre des décisions aussi bien pénales que civiles et commerciales», a précisé Me Moustapha Fall. Et d’ajouter : «Ils vont rendre des décisions au même titre que les personnes trouvées

sur place».

Cette nouvelle affectation vient renforcer les effectifs des juridictions du nord du pays. Elle intervient dans un contexte où les justi-ciables attendent plus de célérité et de proximité dans le traitement des dossiers. Avec cette prestation de serment, la justice sénégalaise se dote de trois nouveaux ac-teurs appelés à incarner les valeurs d’impar-tialité, d’indépendance et d’éthique sur lesquelles repose l’institution judiciaire.

Baye Diagne, correspondant permanent à Saint-Louis

4EME CONFÉRENCE NTA

La Déclaration de Saly

La 4ème Conférence NTA qui a regroupé experts, chercheurs, décideurs politiques, société civile du Sénégal, du Mali, du Togo, de la Mauritanie, du Burkina Faso, du Maroc, a été clôturée par une déclara-tion dite « Déclaration de Saly. Dans cette déclaration, les représentants de la so-ciété civile ont affirmé avec force que « le travail domestique et les soins non rémunérés constituent le pilier invisible qui soutient la force de travail global et l’éco-nomie de tous nos Etats et ne doivent pas être exclus du calcul du PIB»

« Nous représentants de la société civile, acteurs et actrices de terrain, militants des

Droits Humains y compris ceux des femmes, forts et fortes de nos années d’engagement aux côtés des communau-tés urbaines et rurales affirmons que le travail domestique et des soins non rémunérés est un pilier invisible qui soutient la force de travail global et l’économie de tous nos Etats», ont déclaré les représen-tants de la Société Civile.

Pour le Docteur Justine F. Houzanme et autres représentants de la Société Civile, « sans le travail domestique et des soins les ménages et nos sociétés s’effondre-raient. C’est fort de ce constat qu’ils di-sent ne pas comprendre que « ce travail

domestique et non rémunéré soit ignoré par les politiques macro-économiques.»

Par ailleurs, les représentants de la Société Civile ont dans cette déclaration dite de Saly déploré que « les femmes et les filles consacrent 3 à 4 fois plus de temps aux travaux domestiques que les hommes et les garçons» Ils estiment ensuite que « cette sur-charge de temps constitue une barrière à leur éducation, leur emploi et leur santé physique et mentale»

C’est fort de tout cela que les représentants de la société civile par la voix du Docteur Justine F Houzanme, coordinatrice du ré-seau ROAFEM (Réseau des Ong et associa-tions des femmes contre la féminisation du Vih Sida et la violence basée sur le genre) Bénin, exigent que soient valorisés les résul-tats d’études sur les travaux domestiques non rémunérés.

Ils demandent aussi que soient adoptées

des lois qui tiennent compte des préoccupa-tions liées aux travaux domestiques non ré-munérés.

Pour le Docteur Edwige Adekambi du STR Sweed+» la BSDD, budgétisation sensible au dividende démographique permet de regarder le bénéfice apporté à chaque personne en fonction de sa position, de sa vulnérabilité. Cette innovation permet de prendre les bonnes décisions pour transformer la vie des populations»

Le Professeur Latif Dramani, Directeur Gé-néral du Creg (Consortium régional pour l’économie générationnelle) a été fortement ovationné à l’issue des travaux.

Pour lui, « l’Afrique a une population très jeune. Il faut des ressources et la planification s’impose. Les budgets doivent s’aligner sur les priorités qui améliorent le bien- être des po-pulations

Samba Ndiaye

KÉDOUGOU :

50 gendarmes de l'ESI renforcent leurs capacités en maintien de l'ordre à Saraya

Le camp GARS I de Saraya a abrité, ce vendredi 31 juillet, la cérémonie de clôture d’une forma-tion sur le « Maintien de l’ordre et la gestion démocratique des foules » au profit de 50 élé-ments de l’Escadron de Surveillance et d’Inter-vention (ESI) de Salémata. La rencontre a été présidée par le sous-préfet de Bambou, Alfred Birame Mbaye, en présence d’autorités admi-nistratives, militaires et locales.

Organisée du 6 au 31 juillet par l’ONG Co-ginta dans le cadre du projet RéZo – Rési-lience et Stabilité des Régions Frontalières (Sénégal-Mali-Guinée), cette session visait à renforcer les compétences des gendarmes en matière de maintien de l’ordre, tout en

mettant l’accent sur le respect des droits hu-mains et des principes démocratiques.

Les enseignements ont été dispensés par deux ex-perts internationaux, assistés de deux instructeurs nationaux du Centre national d’entraînement des forces d’intervention de la Gendarmerie nationale (CNEFIGN) et du Groupement d’intervention mobile (GGM), sous la supervision du commandement de la légion de gendarmerie.

Le coordonnateur de Coginta à Kédougou, Ibrahima Dème, a salué l’engagement des sta-giaires ainsi que l’appui du GARS I. Il a rappelé que les Forces de défense et de sécurité occu-pent une place essentielle dans la protection des populations, soulignant que le maintien de

l’ordre doit désormais s’exercer dans le strict respect des droits humains. Selon lui, le projet RéZo poursuivra également ses actions auprès des autorités administratives et des chefs de village afin de consolider la stabilité et la co-hésion sociale dans la région.

Le commandant de la légion de gendarmerie de Kédougou, le lieutenant-colonel Mamady Kaba, a exprimé sa satisfaction quant à la qualité de la formation. Il a estimé que cette initiative inter-vient dans un contexte régional marqué par des défis sécuritaires croissants, nécessitant des forces de sécurité mieux formées, disciplinées et capables de concilier efficacité opérationnelle et respect des libertés fondamentales.

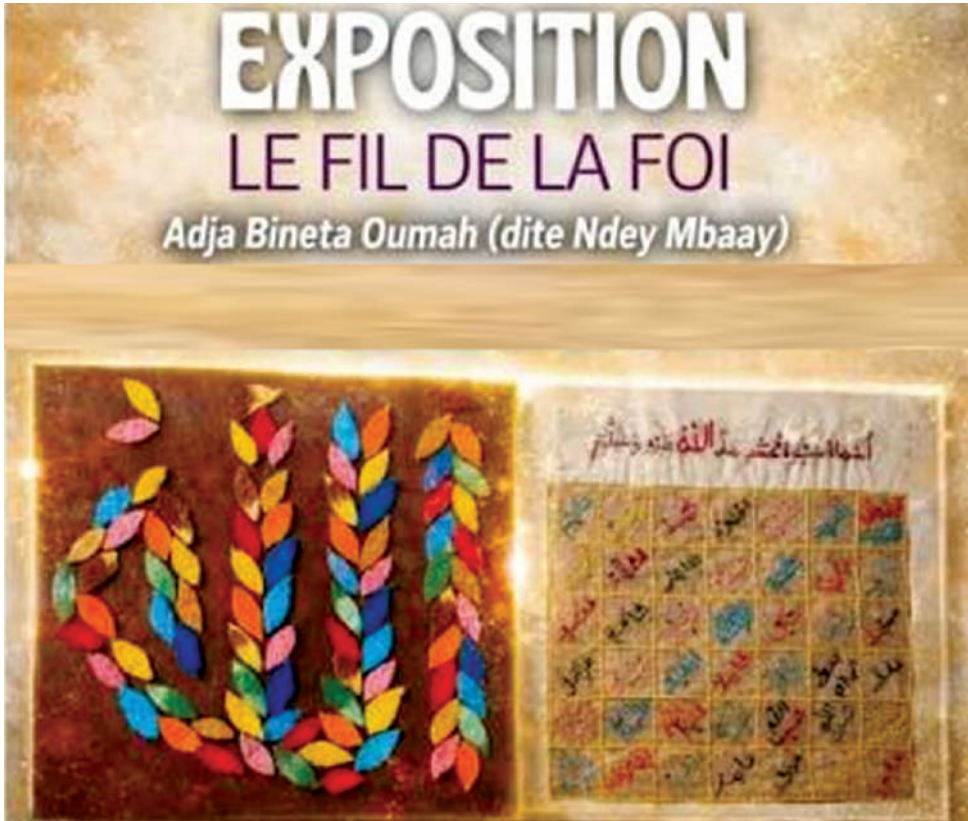
Représentant le Conseil départemental de Saraya, Fayéra Kouyaté a insisté sur l’impor-tance de la prévention, du dialogue et de l’usage proportionné de la force dans la ges-tion des manifestations. Il a félicité Coginta pour cette initiative en faveur du renforce-ment des capacités des forces de sécurité. Clôture de la cérémonie au nom du préfet de Sa-raya, le sous-préfet Alfred Birame Mbaye a salué l’engagement de l’ensemble des partenaires. Il a rappelé que cette formation contribue au renfor-cement du professionnalisme des Forces de dé-fense et de sécurité tout en consolidant la confiance entre les populations et les institu-tions. Il a invité les bénéficiaires à mettre les connaissances acquises au service de la paix, de la sécurité et de la cohésion sociale.

La cérémonie s’est achevée par des démon-strations pratiques des stagiaires, suivies de la remise d’attestations aux 50 participants.

Fily Cissokho



« Le Fil de la Foi », quand la broderie devient un langage spirituel



Au Centre culturel régional Blaise Senghor de Dakar, l'exposition *Le Fil de la Foi* a offert au public une plongée dans l'univers artistique d'Adja Bineta Oumah, dite Ndey Mbaay. À travers des broderies inspirées de textes religieux et de la calligraphie arabe, l'artiste met en valeur un savoir-faire ancestral où se rencontrent foi, esthétique et patrimoine. Une démarche qui invite à redécouvrir un art aussi précieux que menacé.

Il suffit de quelques instants devant les œuvres d'Adja Bineta Oumah pour comprendre que la couture peut dépasser sa fonction utilitaire. Chez cette artiste sénégalaise, l'aiguille et le fil deviennent des outils de création capables de transmettre un message spirituel et de raconter une histoire.

Quand la couture raconte la foi

Présentée du 28 juillet au 2 août 2026 au Centre culturel régional Blaise Senghor de Dakar, l'exposition « Le Fil de la Foi » rassemble plusieurs réalisations qui témoignent d'un travail minutieux. Les visiteurs y découvrent des broderies représentant les noms de Dieu, des invocations coraniques, des éloges adressés au Prophète Mouhamed (PSL) ainsi que des citations de grandes figures de l'islam, notamment Cheikh Ibrahima Niass, plus connu sous le nom de Baye Niass. Chaque œuvre est réalisée avec une grande précision. Les fils remplacent l'encre, tandis que le tissu devient une page sur laquelle prennent forme des lettres et des symboles porteurs de sens. Les couleurs, les reliefs et la finesse de l'exécution donnent naissance à des créations qui attirent autant le regard qu'elles invitent à la méditation. Pour le commissaire de l'exposition, Serif Ndiaye, le travail d'Adja Bineta Oumah ne consiste pas simplement à reproduire des textes religieux. Il traduit une véritable recherche artistique où la beauté de l'écriture rejoint la profondeur du message spirituel. L'œuvre dépasse ainsi la simple décoration pour devenir un espace de contemplation. Cette passion pour la couture remonte à plusieurs décennies. C'est au Collège moderne des jeunes filles Ameth Fall de Saint-Louis, dans les années 1950, que l'artiste découvre cet univers. Cette initiation marque le début d'un parcours consacré à

la broderie et à la calligraphie, deux disciplines qu'elle associe aujourd'hui dans un style qui lui est propre.

Préserver un patrimoine vivant

Au-delà de sa dimension artistique, « Le Fil de la Foi » porte également un message de sauvegarde du patrimoine culturel. Pour la directrice du Centre culturel régional Blaise Senghor, Fatou Sène Dogue, cette exposition représente un véritable pont entre les générations. Selon elle, le travail d'Adja Bineta Oumah rappelle l'importance de préserver un savoir-faire artisanal qui tend progressivement à disparaître. Dans un monde où les productions industrielles occupent une place de plus en plus importante, les métiers d'art peinent parfois à trouver leur place. Cette exposition montre pourtant qu'ils restent capables d'émerveiller, d'interroger et de transmettre des valeurs. Le parcours permet au visiteur de mesurer toute la richesse de cette pratique artistique. Chaque broderie demande des heures, parfois des jours de travail. Derrière chaque fil se cachent la patience, la précision et une parfaite maîtrise technique acquise au fil des années. Le vernissage, organisé le 28 juillet, a réuni des artistes, des responsables culturels et de nombreux amateurs d'art venus découvrir cet univers singulier. L'événement a été conçu sous le commissariat de Serif Ndiaye, avec une scénographie de Fodé Camara et une direction artistique assurée par le professeur Ibrahima Wane. Connue sous le nom de Ndey Mbaay, Adja Bineta Oumah démontre que l'art peut être un puissant moyen de préserver la mémoire collective. En associant la broderie à la calligraphie religieuse, elle transforme des fils de couture en véritables œuvres d'art porteuses de spiritualité. À travers « Le Fil de la Foi », l'artiste invite le public à poser un regard nouveau sur une pratique souvent considérée comme un simple artisanat. Son travail rappelle que les gestes transmis de génération en génération peuvent devenir une expression artistique à part entière, capable de faire dialoguer la tradition, la foi et la création contemporaine.

El Hadji Ibrahima FAYE

République du Sénégal



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

(T_diass_014 /PPM 2026)

- Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis général de Passation des Marchés paru dans le quotidien journal le Soleil du 03 janvier 2026.
- La Commune de DIASS a obtenu sur fonds propres, au titre de la gestion 2026, afin de financer « *Les travaux d'extension du réseau électrique* », et a l'intention d'utiliser l'intégralité de ces crédits pour effectuer des paiements au titre dudit Marché.
- La Commune de DIASS sollicitant des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser lesdits travaux, a décidé d'en faire un lot unique.
- La passation du Marché sera conduite par appel d'offres ouvert selon les règles de procédures du décret : n°2022-2295 du 28 décembre 2022 portant Code des Marchés publics du Sénégal, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du responsable de la Cellule de passation des marchés de la Commune de DIASS, e-mail : secktamsir12@gmail.com et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Mairie de Diass, Diass Escalé en face route nationale 1 vers Mbour, pendant les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures.
- Les exigences en matière de qualification sont :

Les candidats devront être des **représentants agréés de la SENELEC** et avoir une expérience générale d'au moins cinq (05) ans en Travaux de réseau électrique, qui précède la date limite de dépôt des soumissions etc.
Les candidats devront justifier d'une expérience spécifique en « **Travaux d'extension du réseau électrique** ». A cet effet, ils devront :

- Avoir effectivement réalisé en tant qu'entreprise principale, au moins un (01) marché de nature similaire au cours des cinq (05) dernières années d'un montant au moins égal à cent millions (100 000 000) FCFA.
- Les exigences en matière de capacité financière sont :
 - Avoir, au cours des trois dernières années (2022, 2023 et 2024), un minimum de **chiffre d'affaires annuel moyen** des activités de construction ou travaux, au moins égal à : Deux cent soixante-dix millions (270 000 000) FCFA ;
 - Fournir **les états financiers certifiés** par un comptable agréé ou un expert-comptable inscrit à l'ONECCA, des exercices 2022, 2023 et 2024 justifiant une bonne assise financière du candidat ;
 - Disposer d'une **attestation de ligne de crédits**, émise par une banque agréée par le Ministère des Finances et du Budget (MFB), d'une valeur égale à : soixante millions (60 000 000) FCFA.

Voir le document d'Appel d'offres complet pour les informations détaillées.

- Le dossier d'Appel d'Offres Ouvert complet peut être obtenu en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après : Monsieur le Maire de la Commune de DIASS sis à la Mairie de DIASS, Quartier Garage-Escalé sur la Route nationale 1 vers MBOUR ou à l'adresse mail : secktamsir12@gmail.com les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures, contre le paiement en espèce non remboursable d'un montant de vingt-cinq mille (25.000) FCFA auprès de l'Agent Comptable de la Mairie.
- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Cellule de passation des marchés, Mairie de DIASS, au plus tard le **07 septembre 2026** à 10 heures 00 minutes. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes par la Commission des Marchés de l'Autorité contractante en présence des représentants des candidats présents le **07 septembre 2026** à partir de 10h heures 00 minutes à la Salle des Délibérations de la Mairie de DIASS.
- Une garantie de soumission est exigée.** Le montant de la garantie doit être égal à : trois millions (3 000 000) FCFA.
- Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 jours à compter de la date limite de soumission.

Le Maire,
Mamadou NDIONE